



REFERENTIEL DE COMPETENCES

Tiré du règlement régissant l'examen professionnel de Responsable d'équipe dans les institutions sociales et médico-sociales.

<http://www.bp-teamleitung.ch/page-d-accueil/règlement-directives/>

Un/e responsable d'équipe est capable de :

- décrire et motiver sa propre compréhension du rôle de responsable d'équipe ;
- organiser le rôle de responsable d'équipe ;
- planifier et réaliser son travail de dirigeant dans une optique écologique et de développement durable ;
- gérer les situations de crise dans l'équipe, soutenir la recherche de solutions ;
- définir les processus décisionnels au sein de l'équipe ;
- conduire une équipe ou un groupe de manière ciblée à l'aide d'instruments de direction existants :
 - planifier et mener à bien l'introduction de nouveaux collaborateurs ;
 - définir des objectifs et vérifier qu'ils soient atteints ;
 - instruire, accompagner, motiver et qualifier les collaborateurs ;
- planifier son propre travail et le travail de l'équipe selon des objectifs préalablement établis ;
- déléguer des tâches et contrôler qu'elles soient effectuées ;
- identifier les besoins d'apprentissage auprès des membres de l'équipe et proposer des mesures de développement du personnel ;
- coopérer au recrutement de personnel ;
- planifier les tâches de l'équipe selon la structure organisationnelle et les standards de qualité définis :
 - planifier et exécuter les mandats en respectant l'enveloppe financière prévue ;
 - établir les plans de travail et d'affectation en fonction des normes de qualité ;
 - assurer la qualité du travail fourni par l'équipe ;
- mettre en œuvre les mesures de promotion de la santé au sein de l'équipe ;
- diriger une équipe et veiller à son développement ;
- mettre en place une collaboration multidisciplinaire :
 - utiliser de manière constructive la diversité sociale (Diversity) des collaborateurs (disciplines professionnelles, âge, genre, cultures, etc.) ;
 - analyser la collaboration et en déduire des objectifs pour le développement futur de l'équipe ;
 - analyser les résultats de la mise en œuvre des objectifs ;
 - assurer et mettre en place la communication interne et externe avec des proches et des représentants légaux ;
 - présider et animer les séances ;
- planifier, exécuter, évaluer et présenter les tâches de direction d'équipe ;
- planifier, exécuter et évaluer des projets au sein de l'équipe.